



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Conseil d'Etat CE
Staatsrat SR

Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

T +41 26 305 10 40, F +41 26 305 10 48

www.fr.ch/ce

Aux médias accrédités auprès
de la Chancellerie d'Etat

Fribourg, le 22 décembre 2020

Communiqué de presse

—

Tous les domaines skiables fribourgeois obtiennent le feu vert du canton

Dix domaines skiables fribourgeois ont travaillé d'arrache-pied dans un délai très court pour élaborer un plan de protection conformes aux exigences fédérales édictées le 4 décembre dernier dans l'Ordonnance « COVID-19 situation particulière ». Ces plans de protection ont été analysés et les stations ont ensuite reçu l'autorisation du Conseil d'Etat. Ils s'appliquent immédiatement.

Le 4 décembre dernier, le Conseil fédéral a édicté de nouvelles règles pour lutter contre la propagation du coronavirus dans notre pays. Dans la foulée, il a autorisé l'ouverture des stations de ski du pays à la condition qu'elles mettent sur pied des plans de protection conformes aux nouvelles directives de l'Ordonnance « COVID-19 situation particulière ». Ces plans qui devaient ensuite obtenir une autorisation cantonale.

A l'issue d'un travail important réalisé dans un délai très court par les Remontées mécaniques des Alpes fribourgeoises, dix domaines skiables fribourgeois (*La Berra – Charmey – Jaun – Lac Noir – Les Paccots – Rathvel – Moléson – Mont-Gibloux – La Chia – Hapfere Plaffeien*) ont pu présenter un plan de protection.

Tous les plans élaborés ont ensuite reçu le double aval de la Cellule cantonale de coordination (CCC) et de la Cellule sanitaire (CSan) fribourgeoises. Sur cette base, le Conseil d'Etat a ainsi pu délivrer des autorisations à chacune des stations requérantes. Ces autorisations sont toutefois susceptibles d'être révoquées en cas de non-respect des règles du plan de protection, et des contrôles seront effectués. Ces autorisations dépendent également de l'évolution de la situation sanitaire cantonale.

Les différents plans de protection s'appliquent immédiatement dans les Préalpes.

Il s'agissait notamment de coordonner les horaires d'ouverture des commerces, de gérer les flux de personnes ou, encore, d'organiser des accès et des zones d'attente de manière à garantir le respect des règles en matière de distance, et à éviter les rassemblements dans l'espace public.

Le Conseil d'Etat en appelle au sens de la responsabilité de chacun pour faire preuve de prudence et respecter scrupuleusement les consignes.

Enfin et conformément aux décisions prises également ce jour par le Conseil d'Etat, les restaurants des stations de ski fribourgeoises seront fermés dès le 27 décembre 2020. La vente à l'emporter demeure néanmoins encore possible.

Renseignements

—

Olivier Curty, Conseiller d'Etat, Directeur de l'économie et de l'emploi, M +41 79 334 46 19